

---

# ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2022

---

## DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RESERVE FONCIERE

---

DEMANDE D'INTERVENTION :	<b>Commune de LE TRAIT</b> (Département de la Seine-Maritime)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Sous réserve de la délibération du Conseil Municipal sollicitant le concours de l'EPF de Normandie pour la constitution d'une réserve foncière et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelles cadastrées section AI n°313 et AI n°719 pour une contenance totale de 4 600 m <sup>2</sup> sises impasse Couffon sur la commune de LE TRAIT.
POS/PLU :	Zone UAB du PLU de la Métropole Rouen Normandie : elle correspond aux centralités des communes des espaces urbains et des pôles de vie.
PROJET :	Acquisition de deux parcelles, anciennement « friche IMPro » (ancien institut médico-éducatif ». La demande de la commune porte également sur des études techniques préalables à la démolition. Le projet porte sur la reconversion d'une friche. La commune souhaite céder ces terrains après démolition pour la réalisation d'un projet d'habitat inclusif avec une nouvelle offre de logements pour les personnes âgées, et la construction de plusieurs logements.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	<b>28 avril 2022 – Avis favorable (Acquisition juste avant l'intervention en travaux)</b>
PROPRIÉTAIRE :	Commune de Le Trait
ÉVALUATION DOMANIALE :	Rachat à l'euro symbolique
IMPUTATION :	<b>Compte n°924 713 – OPE2022030 – 76 – LE TRAIT « FRICHE IMPRO »</b> <b>Enveloppe projet : 6 751 €</b>

Le Directeur Général de l'EPF de Normandie,

Fait le 11/05/2022

*Gilles Gal*

Signé par Gilles Gal

✓ Signé et certifié par **yousign**

L'Adjoint au Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales,  
en charge du pôle "Politiques Publiques"



**Dominique LEPETIT**

**12 MAI 2022**